

Présents : M.M LASSALLE JAGAULT CHOLLET BARREL BOURDEAU CLEMENT LURTON. Mmes. DIGUE NEVEU COTTIER PRIME CROIXMARIE MALEUVRE.

Absente excusée : Mme HAMON ayant donné pouvoir à M. BARREL.

Absent : M. ETENDARD.

PRESENTATION DU RAPPORT DU SMICTOM 2013

Madame COTTIER, représentante de la commune de LALLEU au sein du SMICTOM a présenté le rapport de 2013 au Conseil Municipal. *Ce rapport est consultable en Mairie.*

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOYENNE VILAINE ET SEMNON 2013

Monsieur DERVAL, Maire d'ERCE en LAMEE a été invité afin de présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon. Son intervention a été axée sur différents points. Notamment son territoire et son fonctionnement, les développements de ces parcs d'activités, le chantier d'insertion... Du point de vue environnemental, une explication a été apportée sur le service du SPANC, le programme Breizh-Bocage, le SMICTOM....

Concernant les services à la population , l'animation jeunesse, le point information jeunesse, les espaces multimédia, le transport à la demande, l'épicerie sociale et la gendarmerie de Bain de Bretagne ont été développés pour terminer avec les services liés à l'habitat (l'hébergement d'urgence, la résidence habitat jeune, la rénovation des façades, l'air d'accueil des gens du voyage), à la culture et au tourisme (lecture publique, les équipements culturels, l'enseignement musical et la voie verte).

Puis Monsieur DERVAL a axé la dernière partie de son développement sur les finances et la mutualisation de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon (matériels mutualisés, portail internet, les investissements 2013 et le contrat de territoire).

Nous remercions Monsieur DERVAL de son intervention et des informations supplémentaires qu'il a pu apporter aux différentes questions des conseillers. Ce rapport est consultable en mairie.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote concernant le versement d'une subvention de 100 € à l'association « On est là pour faire la fête ». N'ayant pas prévu cette subvention au budget primitif 2014, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté la décision modificative suivante :

6231 « Annonces et Insertion»	- 100 €
6574 « Subventions»	+ 100€

Vote : 12 Pour 2 Contre

REGLEMENT DE LA GARDERIE

Madame NEVEU, membre de la commission des écoles, a présenté le règlement et la fiche de renseignement de la garderie mise à jour par cette commission et les ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé le règlement et la fiche de renseignement et a décidé de leurs mises en application dès la publication de la délibération.

A titre d'information le montant de la garderie reste inchangé pour l'année 2014/2015 et il s'élève à 1€00 la demi-heure.

Vote : 14 Pour